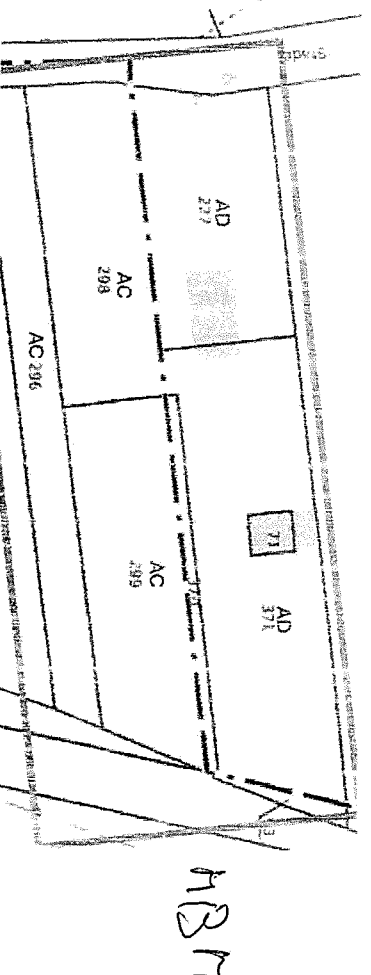


BONIFAS Maslaccq

Parcelles

7



- Seules habitations (= parcelle déjà construites !) à être NON Constructible
 - si proches bourg « historique »
 - avec tout à l'égout en bord de parcelle
- Promesses réitérées d'être connecté au tout à l'égout
- CU demandé et accepté. On n'a pas été informés qu'il fallait le prolonger (Janv 2025 ?) pour « geler le droit à construire » Avis favorable 24 Juillet 2023
- Projet personnel de construction / Retraite / Proche parents et maison PMR
- Voisin va peut être repasser constructible (Echange de Agricole /Constructible)

Et le BONUS : Le fait de nous passer « Non constructible »

ne contribue à AUCUN DES OBJECTIFS AFFICHES par le PLU

2

De : MarcB <marc.bonifas@gmail.com>

Envoyé : samedi 13 septembre 2025 10:36

À : BOISOT Béatrice <b-boisot@cc-lacqorthiez.fr>

Objet : PLUI - BONIFAS Maslacq

Bonjour,

Comme discuté ce jour, nous, mon père et moi, comprenons les enjeux et objectifs du PLU et les respectons.

Néanmoins, nous ne comprenons pas en quoi le fait de passer en « Non constructible » les terrains de mon père pourrait contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Nous vous demandons donc s'il vous plaît de réétudier la classification de ces parcelles pour les raisons suivantes:

1- Ces terrains sont dans le cœur historique du village et sont construits depuis plus de 50 ans.

La maison est habitée en résidence principale.

2 - Quelle que soit la nouvelle classification, ces terrains ne re-passeront jamais réellement en agricole) donc ne contribueront pas à vos objectifs de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers !

3 - Nous avons le projet de construire une maison de plain pied (accessibilité PMR) pour les vieux jours de mes parents âgés et pour ma retraite.

Par manque d'information nous avons juste manqué la date de demande de prolongation du CU validé !!

4 - Le tout à l'égout est disponible dans la rue ...

(Le raccordement n'a jamais été fait malgré les promesses réitérées par la mairie et les discussions avec le service concerné, avec messieurs Legrand et Bascoul)

Le voisin d'en face, lui, est connecté !!

Nous vous remercions par avance pour votre travail pour réétudier notre cas et espérons que ces parcelles redeviendront constructibles.

Cela permettra, puisque nous sommes dans le centre historique du village et en face du stade de Maslacq, de contribuer aux objectifs du PLU !!(*)

Merci pour votre écoute.

Cordialement

André et Marc BONIFAS (Père et fils)

Maslacq

(*) objectifs du PLU auxquels nous souhaiterions fortement contribuer : « dynamiser les centres bourgs », « permettre l'optimisation des réseaux et services (assainissement, ramassage des déchets, ramassage scolaire, etc ...) », « encourager les déplacements à pieds ou en deux roues », « proximité avec les services, commerces et équipements »

M.B.M.

BONIFAS
Naslacq
MBM

Dossier à constituer
pour toute demande de repérage d'un bâti pouvant changer de destination
commune de : ...
ASLACQ

références cadastrales du bâti : section : ...
AD parcelle : ...
371
fournir extrait du plan cadastral
type de bâti :
GRANGE.
fournir photographies
nom du propriétaire et adresse : BONIFAS André / 5 route du stade / Naslacq
fournir extrait relevé cadastral

analyse architecturale du bâti									
Volumes/Gabarit									
Toiture	PANS	2	MATÉRIAUX	Toiles de mortelle.			ÉGOUT DE TOIT		
Murs/Façades	Bloc crepis.								
Ouvertures	ENCADREMENT	Bois.		ETAT	Menuiseries		Excellent (mais à rectifier)		
Ornementation	Style/Typologie architecturale(e)								
Organisation			Abords / Végétaux		Arbres fruitiers et Cèdre.				
Commentaires									

Niveau d'équipements		Contraintes environnementales			
ÉLECTRICITÉ	☒ oui	☐ non	AGRICULTURE	☒ oui	☐ non
ADDUCTION EAU POTABLE (diamètre réseau)	☒ oui	☐ non	NATURA 2000 / ZNIEFF	☒ oui	☐ non
DÉFENSE INCENDIE	☒ oui	☐ non	RISQUES NATURELS OU TECHNOLOGIQUES	☒ oui	☐ non
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	☒ oui	☐ non	PERIMETRE CANALISATIONS	☒ oui	☐ non

Prescrit dans le cadre

PROPRIÉTÉ de Mme. TROUILHET Jacqueline
épouse BONIFAS André

1

PLAN PARCELLAIRE
Echelle : 1/1000

BONIFAS
Naslacq

CADASTRE

Section AD n° 30.71.227

33° 25' 00"

Section AC n° 242.236

34° 52' 00"

CONTENANCE TOTALE : 67° 87' 00"

Thierry

AD 370

AC 233

AC 296

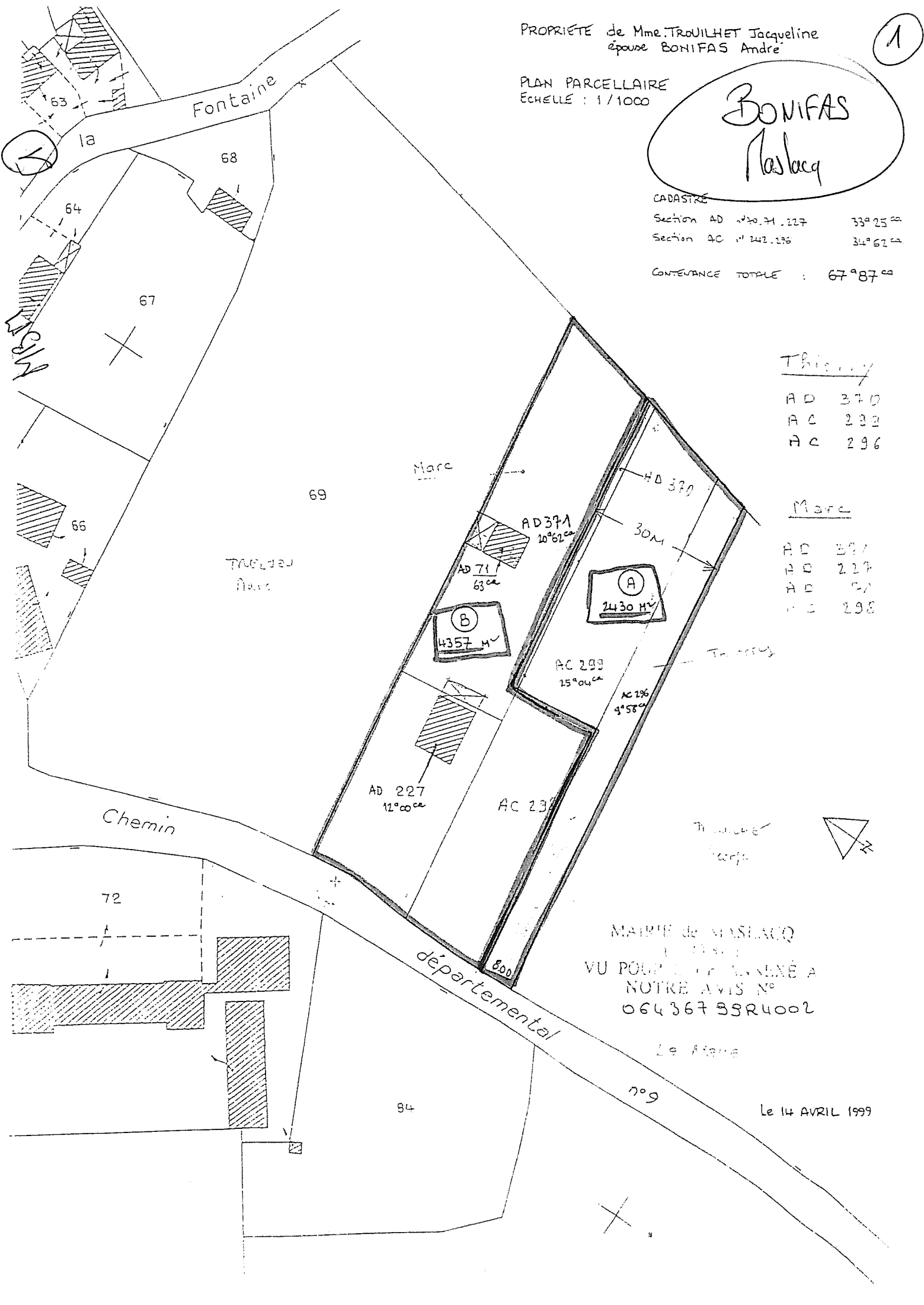
Marc

AD 397

AD 227

AC 297

AC 298



MAIRIE de NASLACQ
LE 14 AVRIL 1999
VU POUR LE PRÉFET
NOTRE AVIS N°
06436733R4002

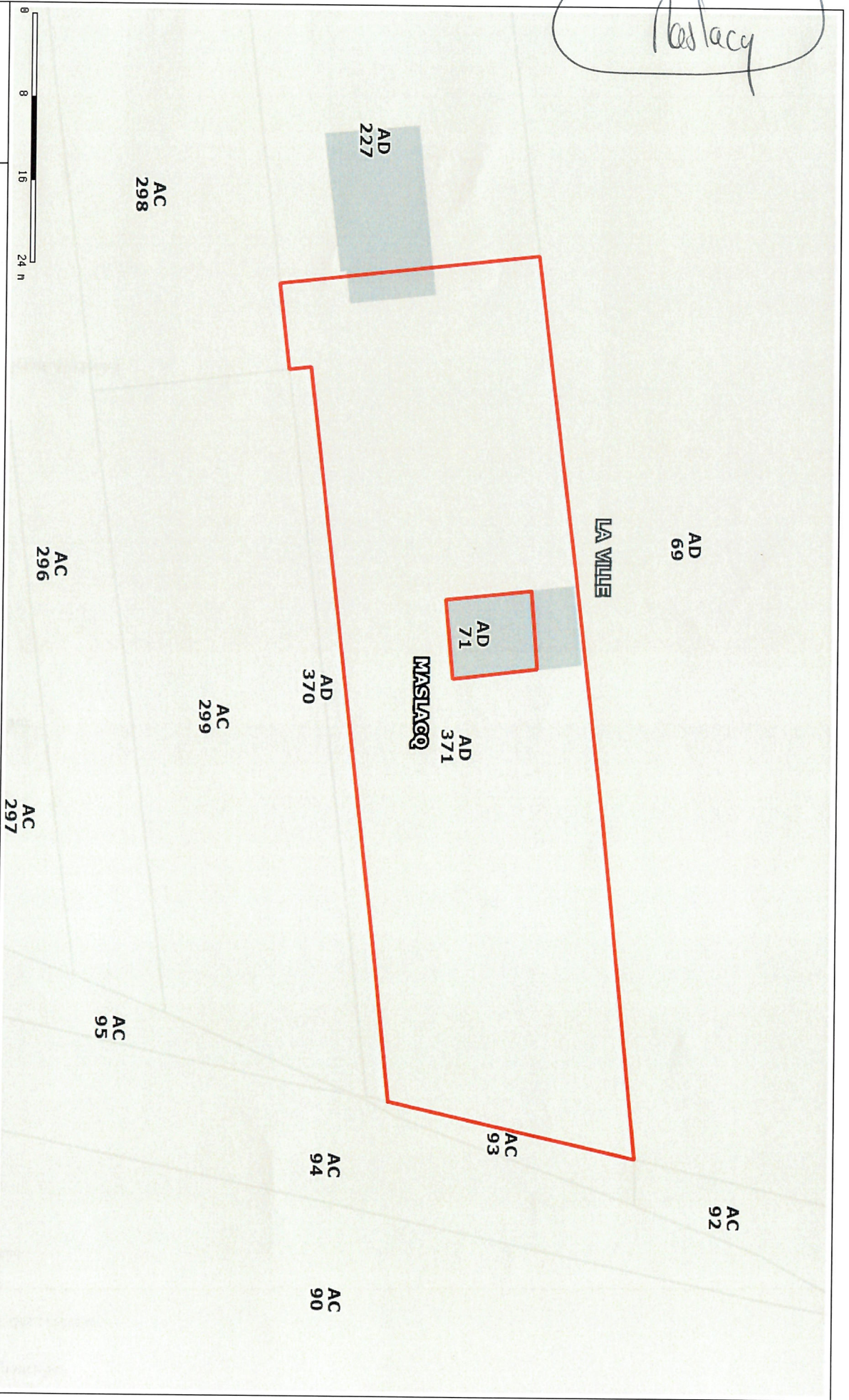
Le Maire

n° 9

Le 14 AVRIL 1999

1

BONIFAS
Maslacy

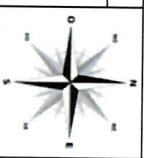


LACQ
CORTHEZ
COMMUNITE DE COMMUNES

Plan 1

Zonages à valeur informative, pour toute autre utilisation consulter les documents opposables et le service gestionnaire. - Plan cadastral : Direction Générale des Impôts - mise à jour 2024

Edité le 13/09/2025



M&M
①

BONIFAS
Pastora

1

MBM
1

